



CHANTIER D'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

**Rapport annuel
2012-2013**

Janvier 2014



Table des matières

Introduction	3
Plan d'action 2013-2014	5
➤ Méthode de priorisation des sites	5
➤ Optimisation des méthodes sylvicoles	6
➤ Réalisation des travaux d'éclaircie commerciale	7
➤ Main-d'œuvre	8
➤ Mécanisation	9
➤ Commercialisation.....	10
➤ Transformation	11
➤ Communication	12
➤ Coordination des travaux.....	13

Introduction

La mise en œuvre du Chantier d'éclaircie commerciale a été lancée en 2012-2013, notamment par l'embauche d'un coordonnateur. Cette personne avait le mandat de rédiger un plan d'action afin de prioriser les objectifs à atteindre la première année. Parmi les priorités, le plan d'action prévoyait mettre sur pied deux comités, dont le comité de coordination et le comité avisier, et de procéder à l'expérimentation de différentes modalités d'éclaircie. Les expérimentations avaient des objectifs multiples, entre autres, de garnir le coffre d'outils pour les praticiens, de mettre au point des approches sylvicoles qui permettent de réduire les coûts d'opération, d'augmenter la valeur du panier de produits et de respecter les écosystèmes forestiers et leur habitat. Au cours de l'année 2012-2013, le comité de coordination s'est réuni à deux occasions et le comité avisier trois fois.

La Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉ) a reçu deux enveloppes budgétaires de Forêt-Québec, l'une de 45 000 \$ pour l'embauche d'une personne et une autre de 100 000 \$ pour procéder à l'expérimentation opérationnelle de nouvelles méthodes sylvicoles entièrement mécanisées répondant aux objectifs de la *Stratégie d'aménagement durable des forêts* du ministère des Ressources naturelles (MRN). De plus, la Direction générale régionale de la région 01 du MRN (MRN-DGR-01) a été un partenaire majeur à la réalisation des expérimentations puisqu'une contribution de l'ordre de 270 000 \$ a été consentie. La CRÉ a également participé financièrement à la hauteur d'environ 200 000 \$ pour la réalisation des expérimentations alors que la Société des ressources de la Neigette et la Réserve faunique de Rimouski ont contribué pour un montant de 15 000 \$. À partir des bois de la première éclaircie issus des expérimentations, des tests d'optimisation de l'utilisation des bois ont été réalisés en collaboration avec le Groupe Lebel. Tous les résultats de ces expérimentations seront synthétisés sous forme de rapports et mis à la disponibilité du public et des partenaires à partir du site Internet de la CRÉ à l'adresse suivante : <http://www.crebsl.org/eclaircie>. Le rapport annuel 2012-2013 traite de l'état d'avancement pour chacun des volets.

Voici les faits saillants des réalisations complétées en 2012-2013 :

- Embauche d'une personne à 4 jours/semaine pour le lancement du Chantier, élaboration du plan d'action, rédaction du protocole expérimental, etc.;
- Formation des comités de coordination et avisier;
- Mise en place de la section *Chantier d'éclaircie commerciale* sur le site Internet de la CRÉ;
- Dépôt du rapport *Analyse des données sur l'emploi du secteur de l'aménagement forestier au Bas-Saint-Laurent* (document confidentiel);
- Rédaction du protocole expérimental *Éclaircies commerciales mécanisées en plantation dans un contexte écosystémique*;

- Réalisation d'expérimentations opérationnelles de différentes modalités d'éclaircie commerciale entièrement mécanisée en condition de martelage ou non. Divers documents ont été rédigés à partir de ces expérimentations. Quelques-uns ont été complétés lors de l'année 2012-2013. D'autres sont à venir en 2013-2014;
- Présentation du Chantier d'éclaircie commerciale au Colloque de la Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR;
- Autres présentations : Fédération des organismes de gestion en commun, Table Innovation, conseil d'administration de la CRÉ.

Plan d'action 2013-2014

➤ MÉTHODE DE PRIORISATION DES SITES

Des dizaines de milliers d'hectares de plantations et de peuplements naturels éduqués sont susceptibles d'être traités en éclaircie commerciale dans le Bas-Saint-Laurent au cours des prochaines années. Selon leurs caractéristiques forestières, leur localisation et leur facilité d'accès, tous les sites ne présentent pas le même intérêt. L'élaboration d'une grille de classification des sites susceptibles d'être traités en éclaircie commerciale permettra de cibler les plus propices. Pour les sites les moins appropriés, le scénario sylvicole pourrait être révisé ou leur fonction prioritaire modifiée.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">Évaluer le potentiel d'éclaircie commerciale en forêt publique (incluant les TPI) et en forêt privée	<ul style="list-style-type: none">Colliger l'ensemble de l'information disponible	<ul style="list-style-type: none">Le document a été soumis à des réviseurs internes et externes. Il est actuellement en phase de révision. À compléter en 2013-2014.
<ul style="list-style-type: none">Produire une grille décisionnelle de priorisation des sites : caractéristiques de la forêt (âge, IQS, etc.); localisation et utilisation du territoire; tenure; fonction prioritaire (production ligneuse, réduction des écarts avec la forêt naturelle, etc.); superficie; accessibilité (voirie); coûts anticipés; proximité et disponibilité de la main-d'œuvre; valeur des produits; TBE		<ul style="list-style-type: none">La grille décisionnelle a été soumise à des réviseurs externes et elle est actuellement à l'étape de révision. L'objectif est d'intégrer ou d'annexer cette grille en format électronique. À compléter en 2013-2014.

➤ OPTIMISATION DES MÉTHODES SYLVICOLES

En fonction des caractéristiques forestières et des objectifs d'aménagement de chaque site, des méthodes sylvicoles différentes pourraient être utilisées de façon à optimiser les effets forestiers, économiques et environnementaux des traitements d'éclaircie commerciale.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> Développer des méthodes sylvicoles opérationnelles adaptées aux caractéristiques de chaque site et aux objectifs d'aménagement en utilisant une approche par objectifs et résultats plutôt qu'une approche normative 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et définir les différentes méthodes reconnues pour la réalisation des éclaircies commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> Le document qui identifie et définit les différentes méthodes d'éclaircies commerciales est en phase de rédaction et sera soumis à des réviseurs une fois complété. (Titre provisoire : <i>Traitements sylvicoles destinés pour les jeunes peuplements résineux et mixtes d'âge commercial</i>). À compléter en 2013-2014.
	<ul style="list-style-type: none"> Produire un tableau des avantages et inconvénients de chaque méthode 	<ul style="list-style-type: none"> Le tableau des avantages et inconvénients pour chaque méthode proposée sera intégré au document <i>Traitements sylvicoles destinés pour les jeunes peuplements résineux et mixtes d'âge commercial</i> (titre provisoire) et pourra déterminer les meilleures méthodes sylvicoles en fonction des objectifs et des coûts.
	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les meilleures méthodes sylvicoles à utiliser en fonction des objectifs et des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> Voir point suivant.
	<ul style="list-style-type: none"> Amorcer l'expérimentation des méthodes sylvicoles permettant de s'orienter vers une plus grande naturalité de la forêt, tenant compte des habitats fauniques et qualité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Des expérimentations ont été effectuées cette année pour répondre à cet objectif et elles ont été complétées à l'hiver 2013. Les résultats de ces expérimentations seront dévoilés lors du Colloque 2013 qui sera organisé par la CRÉ en partenariat avec le MRN et FPInnovations. Un rapport technique sera produit. Pour avoir accès à la documentation en lien avec ces résultats, vous devez consulter le site Internet de la CRÉ, section <i>Chantier d'éclaircie commerciale</i> (http://www.crebsl.org/eclaircie).
<ul style="list-style-type: none"> Amorcer la restauration des caractéristiques naturelles de la forêt sur certains sites 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de déploiement de l'intégration progressive des nouvelles connaissances au PAFI dans les exercices de planification 	<ul style="list-style-type: none"> Un comité restreint (comité technique) sera créé en 2013-2014 pour répondre à cette action. Le comité sera composé de la CRÉ et du MRN-DGR-01.
	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les conclusions du plan de restauration au Chantier d'éclaircie du Bas-Saint-Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> Le comité technique aura pour mandat de rédiger un plan de restauration des enjeux écologiques au Bas-Saint-Laurent en fonction des recommandations faites par le comité cibles du Bas-Saint-Laurent. Ce plan est destiné aux peuplements au stade d'éclaircie commerciale. À poursuivre pour 2013-2014.

➤ RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

Il faudra s'assurer que le Chantier d'éclaircie commerciale disposera des budgets nécessaires à la réalisation des éclaircies commerciales et à l'entretien du réseau routier. Il faudra également que la planification du Chantier intègre les orientations de la SADP, les objectifs du PRDIRT et les préoccupations des intervenants du milieu émises aux tables de GIRT. Finalement, les activités prévues au Chantier devront être intégrées dans la planification tactique et opérationnelle du MRN.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> Disposer des budgets nécessaires pour réaliser les travaux d'éclaircie commerciale sur plusieurs années tant en forêt publique qu'en forêt privée 	<ul style="list-style-type: none"> Planifier les travaux d'éclaircie commerciale pour les cinq prochaines années en intégrant les objectifs des différents plans (SADF, PRDIRT) et les préoccupations des intervenants du milieu émises aux tables de GIRT 	<ul style="list-style-type: none"> Le Bas-Saint-Laurent réalise des éclaircies commerciales à moyenne échelle depuis quelques années déjà, cette tendance devrait augmenter au cours des prochaines années. Des investissements ont déjà été consentis et des milliers d'hectares traités depuis 2005, tant en forêt publique que privée.
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une voirie optimale pour accéder aux sites à traiter 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de planification de la voirie visant à optimiser le réseau et à réduire les coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette action sera traitée par le comité « voirie ». Des documents sont disponibles sur le site Internet de la CRÉ en lien avec ce sujet : <ul style="list-style-type: none"> – <i>Étude sur les hypothèses de financement du réseau des chemins multiusages à l'intention du travail de réflexion des CRRNT</i> par Michel Vincent de la Firme DDM; – <i>Portrait des utilisateurs du réseau de chemins multiusages du Bas-Saint-Laurent</i> par François Bergeron. Les travaux du comité « voirie » se poursuivent en 2013-2014.

➤ MAIN-D'ŒUVRE

Pour que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits par la pratique sylvicole, et qu'ils soient de bonne qualité, il faudra attirer la main-d'œuvre vers ce secteur d'activité et s'assurer qu'elle reçoive une formation adéquate. On entend par main-d'œuvre, autant les travailleurs manuels que les opérateurs de machinerie. Il faudra favoriser la mécanisation pour diminuer les coûts d'opération des éclaircies commerciales.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'avoir une main-d'œuvre qualifiée suffisante pour exécuter les travaux d'éclaircie commerciale manuels et mécanisés 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins en main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport, <i>Analyse des données sur l'emploi du secteur de l'aménagement forestier au Bas-Saint-Laurent</i>, a été produit au printemps 2012 en partenariat avec le MRN, la CRÉ et Emploi-Québec pour traiter ce point.
	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la disponibilité de la main-d'œuvre en travaux sylvicoles 	<ul style="list-style-type: none"> Action incluse dans le rapport <i>Analyse des données sur l'emploi du secteur de l'aménagement forestier au Bas-Saint-Laurent</i>.
	<ul style="list-style-type: none"> Financer la réalisation d'éclaircie commerciale sur plusieurs années afin de sécuriser la main-d'œuvre à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action de réalisée. À poursuivre pour 2013-2014.
	<ul style="list-style-type: none"> Supporter les institutions d'enseignement pour le recrutement de candidats 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action de réalisée. À poursuivre pour 2013-2014.
	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer le processus de reconnaissance des acquis des candidats 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action de réalisée. Cette action sera modifiée et réalisée via les besoins en formation. Voir le Plan d'action 2013-2014.
<ul style="list-style-type: none"> Intéresser des entreprises en travaux d'aménagement à l'exécution des éclaircies commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître le potentiel d'éclaircie commerciale aux entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> En cours d'année, des rencontres ont eu lieu avec la FOGC, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, le MRN et lors du Colloque de la Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR.
	<ul style="list-style-type: none"> Octroyer des contrats pluriannuels 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action n'a été réalisée. À revoir avec le comité de coordination si cette action fait partie des priorités du prochain plan d'action.

➤ MÉCANISATION

Étant donné les superficies à traiter, la main-d'œuvre disponible et les impératifs financiers et économiques, la récolte mécanisée à grande échelle devra être développée. Les besoins devront être définis et il faudra s'assurer d'utiliser la machinerie adéquate.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> Avoir la machinerie adéquate (type et quantité) pour réaliser les travaux d'éclaircie commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les besoins en termes de type de machinerie en fonction des objectifs qu'on poursuit (expérimentation) 	<ul style="list-style-type: none"> Cette action n'a pas été réalisée en 2012-2013, en cours actuellement. (Voir Plan d'action 2013-2014).
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un inventaire de la machinerie disponible dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> Cette action n'a pas été réalisée. À faire en 2013-2014, en cours actuellement. (Voir Plan d'action 2013-2014).
	<ul style="list-style-type: none"> Garantir des superficies à traiter sur plusieurs années pour assurer la rentabilité des entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> Cette action n'a pas été réalisée. À faire en 2013-2014.
	<ul style="list-style-type: none"> Faire un bilan de ce qui s'est fait depuis cinq ans dans le programme PIS et en forêt privée 	<ul style="list-style-type: none"> Cette action n'a pas été réalisée. À faire en 2013-2014.

➤ COMMERCIALISATION

Plus les produits fabriqués à partir des éclaircies commerciales auront un prix élevé sur les marchés, plus la chaîne de valeur sera rentable. Il est primordial d'élaborer une stratégie régionale de commercialisation des produits du bois qui permettra d'obtenir la plus grande valeur pour la fibre récoltée.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie régionale innovante de commercialisation des produits du bois qui permettra à la région de se distinguer 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins et les exigences des marchés actuels et futurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action de réalisée. À revoir si prioritaire pour 2013-2014.
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des maillages entre les industriels de première et ceux de seconde et troisième transformation de la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action de réalisée. À revoir si prioritaire pour 2013-2014.
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le matériau bois pour maximiser son utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions sont en cours, notamment par le Créneau écoconstruction dans le programme ACCORD du Bas-Saint-Laurent et le Réseau forêt-bois-matériau du Témiscouata. De plus, des rencontres avec la Table Innovation de la CRÉ ont été effectuées pour trouver des pistes de solution afin de promouvoir l'utilisation des coproduits provenant de l'éclaircie commerciale, particulièrement les copeaux, les planures, les sciures, etc.
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la disponibilité des volumes 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces actions sont incluses dans le document <i>Rendement des jeunes forêts et potentiel d'éclaircie commerciale dans la forêt publique et la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des volumes 	

➤ TRANSFORMATION

Le bois issu des éclaircies commerciales doit être utilisé de façon optimale par l'industrie forestière régionale. Le bois qui sera récolté devra être quantifié et qualifié afin d'en avoir la meilleure connaissance possible. Le façonnage, le tri et la distribution de la fibre devront être optimisés.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le bois issu des éclaircies commerciales soit transformable de façon optimale par des entreprises de la région en place ou à venir 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantifier et qualifier le bois issu des différents types d'éclaircie commerciale (essence, diamètre, résistance, etc.) <ul style="list-style-type: none"> – Faire un sondage auprès du Groupe Lebel 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des expérimentations répondront à cette action et ceux-ci seront intégrés au document <i>Traitements sylvicoles destinés pour les jeunes peuplements résineux et mixtes d'âge commercial</i>. Le sondage auprès du Groupe Lebel a été changé par des tests de sciage à partir des bois d'éclaircie provenant des expérimentations qui se sont déroulées au lac du Castor sur la Réserve faunique Rimouski. • Étude réalisée et complétée par le SEREX sur l'utilisation et la valorisation des petites billes issues d'une première éclaircie commerciale. Le document est disponible sur le site de la CRÉ dans la section <i>Chantier d'éclaircie commerciale</i>. • Document en phase de rédaction <i>Étude de caractérisation de la biomasse forestière en forêt privée pour la région du Bas-Saint-Laurent</i>.
	<ul style="list-style-type: none"> • Qualifier ce que la structure industrielle en place est en mesure d'utiliser économiquement parmi les bois issus des éclaircies commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action de réalisée. À faire en 2013-2014.
	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser et organiser la distribution et le tri du bois qui sera récolté en fonction des demandes des différentes usines 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action de réalisée. À faire en 2013-2014. Voir la pertinence de maintenir cette action.
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse économique en fonction du panier de produits par type d'éclaircie 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de réalisation. Au moment de rédiger ce rapport, des tests d'optimisation et l'étude du panier de produits d'après différentes formes d'éclaircie ont été réalisés. Les résultats complets sont à venir et seront intégrés au document <i>Traitements sylvicoles destinés pour les jeunes peuplements résineux et mixtes d'âge commercial</i>.
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un bilan des ventes de bois issues du PIS depuis 2007, ratio pâte-sciage 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action de réalisée. À faire en 2013-2014.

➤ COMMUNICATION

Étant donné la portée du Chantier d'éclaircie commerciale, ses facettes multiples et le grand nombre d'intervenants impliqués, un plan de communication devra être élaboré.

OBJECTIF	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan de communication afin de s'assurer de la mobilisation à long terme de l'ensemble des participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les intervenants sur l'importance et les enjeux du Chantier d'éclaircie commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> • Des présentations, des rencontres et des communications ont été effectuées pour informer les intervenants : rencontre avec la FOGC, Colloque de la Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR (2012), Table Innovation, CA de la CRÉ et divers échanges informels et communications avec des intervenants.
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les volumes issus des éclaircies commerciales qui seront disponibles aux industriels et susciter leur intérêt à transformer ces volumes 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un outil de communication simple pour diffuser l'état d'avancement de la mise en œuvre et les résultats du Chantier (documentation disponible, programmation, agenda, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la section <i>Chantier d'éclaircie commerciale</i> sur le site Internet de la CRÉ pour diffuser l'état d'avancement des projets actuels, des événements à venir et dépôt de documents d'information. Mise à jour en continu (http://www.crebsl.org/eclaircie).
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport annuel 2012-2013 	<ul style="list-style-type: none"> • Le document actuel.
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du Colloque 2013 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours.
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie de transfert de connaissances au Bas-Saint-Laurent et vers les autres régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette action a été réalisée par l'entremise de : <ul style="list-style-type: none"> – Colloque de la Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR (≈ 150 personnes) – Visite terrain hiver 2013 : CRÉ / MRN / Agence régionale de mise en valeur des forêts privées / industriels / Réserve faunique de Rimouski / FPInnovations (≈ 25 personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> • À poursuivre en 2013-2014.

➤ COORDINATION DES TRAVAUX

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les travaux des différents comités de travail et assurer la concertation entre les différents intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Embaucher une personne dédiée à la gérance du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée en janvier 2012.
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de coordination assurant la mise en œuvre et le suivi du plan d'action ainsi que le lien entre les intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu formation du comité de coordination à l'hiver 2012.
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité aviseur dont le rôle sera de définir les moyens pour atteindre les objectifs du plan d'action annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu formation du comité aviseur à l'hiver 2012.
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins à plusieurs niveaux (budget, financement, marché, priorités, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un budget annuel et une proposition de financement ont été présentés et acceptés par le comité de coordination. Un plan d'action a été proposé pour établir les priorités.

OBJECTIFS	ACTIONS À COURT TERME (AN 1)	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les travaux des différents comités de travail et assurer la concertation entre les différents intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Embaucher une personne dédiée à la gérance du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée en janvier 2012.
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de coordination assurant la mise en œuvre et le suivi du plan d'action ainsi que le lien entre les intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu formation du comité de coordination à l'hiver 2012.
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité aviseur dont le rôle sera de définir les moyens pour atteindre les objectifs du plan d'action annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu formation du comité aviseur à l'hiver 2012.
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins à plusieurs niveaux (budget, financement, marché, priorités, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un budget annuel et une proposition de financement ont été présentés et acceptés par le comité de coordination. Un plan d'action a été proposé pour établir les priorités.